

Guide pratique

pour les membres des caisses de pensions PROMEA et Optique / Photo / Métaux précieux pour l'annonce des salaires déterminants 2026

Bonjour,

Veuillez bien observer les indications ci-après et nous retourner le plus tôt possible, dûment complétée, datée et signée, la liste de vos salaires à assurer pour 2026.

Au cas où votre liste ne nous parviendrait pas d'ici au 22 janvier 2026, nous retiendrons alors automatiquement les salaires 2025. Sitôt après traitement, nous vous communiquerons les montants des déductions pour l'année 2026.

Comment compléter la liste des salaires?

Sous forme de papier

Veuillez bien contrôler les indications figurant sur la liste et noter les modifications. Vous joindrez à la liste ou vous nous enverrez au préalable les annonces d'entrée, de sortie et les mutations qui concernent l'année 2025.

Par voie électronique

Si vous avez déjà accès à PROMEA connect sur notre site internet www.pomea.ch, vous pouvez alors nous transmettre comme d'habitude les salaires par ligne. Les instructions adéquates se trouvent directement sur la page d'accueil Services online. Nous sommes à votre entière disposition pour vos questions, par e-mail support@pomea.ch ou téléphoniquement.

Quel salaire faut-il annoncer à la caisse de pension?

Indiquez le salaire convenu pour 2026 avec la personne salariée, y compris le supplément de fin d'année, p. ex. le 13° salaire ou la gratification conformément à la convention collective de travail applicable ou le contrat de travail individuel. Si en début d'année, le départ d'un collaborateur est déjà chose acquise, le salaire annuel de cette personne doit néanmoins nous être annoncé sur la liste.

A partir du 1° janvier 2026, toutes les personnes nées en **2008**, qui exercent une activité lucrative et dont le revenu atteint un salaire annuel minimum de **CHF 22'680** sont pour la première fois soumises aux cotisations.

Exemples d'annonces de salaire:

Salaire mensuel

CHF 4'340 x 12 mois	CHF 52'080 par année
+ supplément de fin d'année	<u>CHF 4'340</u>
Salaire annuel 2026 à annoncer	CHF 56'420

Salaire horaire

CHF 24.50 x 174 heures par mois	CHF 51'156 par année
= salaire mensuel CHF 4'263 x 12	<u>CHF 4'263</u>
+ supplément de fin d'année	
Salaire annuel 2026 à annoncer	CHF 55'419

Pour les **revenus sujets à de fortes fluctuations**, nous conseillons d'annoncer soit un montant fixe, p.ex. la moyenne des 3 dernières années, soit le salaire AVS décompté l'année dernière pour un salarié ou le revenu soumis aux cotisations AVS l'année dernière pour une personne de condition indépendante.

Visitez nos secteurs d'activité sous www.pomea.ch

Venez nous retrouver sur notre nouveau site Internet www.pomea.ch. Vous trouverez également dans la rubrique caisse de pension → Formulaires et mémentos d'autres informations utiles.

Nous vous remercions pour l'agréable collaboration et vous souhaitons, à vous et à vos collaborateurs et collaboratrices, de belles Fêtes de fin d'année et beaucoup de chance et de succès pour l'année prochaine.

**Votre PROMEA Caisse de pension et
Caisse de pension Optique / Photo / Métaux précieux**

Les montants limites de la prévoyance professionnelle (LPP) à partir du 1^{er} janvier 2026

Vous êtes concernés par les montants indiqués uniquement si vous disposez d'un plan de prévoyance avec déduction de la coordination et si les salaires annuels sont limités à la limite (CHF 90'720) légale supérieure.

Salaire annuel minimal	CHF 22'680
Déduction de coordination	CHF 26'460
Limite supérieure du salaire annuel	CHF 90'720
Salaire coordonné maximal	CHF 64'260
Salaire coordonné minimal	CHF 3'780